

Juin 2026

Session d'été des Chambres fédérales : un premier pas vers de meilleures conditions-cadres en matière d'aménagement du territoire

Lors de la session d'été, les Chambres ont traité plusieurs objets qui concernent directement l'industrie de la construction. Parmi ces textes, plusieurs concernent l'aménagement du territoire et le cadre politico-légal dans lequel s'insère l'acte de construire.

La pénurie de logement plaide pour des assouplissements ciblés de la loi sur l'aménagement du territoire... et la lutte contre les oppositions politiques à tout-va.

L'aménagement du territoire est un sujet hautement émotionnel à la croisée de plusieurs buts et objectifs. La croissance économique et démographique nécessite la construction de logements, d'équipements publics et d'infrastructure. Mais il importe aussi de préserver les zones naturelles, de lutter contre le morcellement du paysage et le mitage du territoire, de protéger les terrains agricoles. La loi sur l'aménagement du territoire (LAT) dans sa teneur actuelle vise à concilier ces impératifs autant que possible. La taille et l'emplacement des zones à bâtir doivent être strictement contrôlés, l'urbanisation et la construction devant se faire sur les terrains à bâtir existants en privilégiant la densité des projets et des quartiers. Si ces objectifs sont louables, cette vision théorique se heurte malheureusement aux réalités politiques et du terrain. Même s'ils répondent aux critères et objectifs de la LAT, les projets de construction font très souvent l'objet d'oppositions, de remise en question, et leurs taux de densité sont assez systématiquement revus à la baisse. On se retrouve donc avec des projets qui ne permettent pas de répondre aux besoins et un gaspillage des rares terrains constructibles encore à disposition.

Il s'agit à présent de tirer les enseignements de cette situation et de prendre les mesures qui s'imposent. La mise en œuvre actuelle de la LAT ne permet malheureusement pas de répondre aux besoins en logement et cette loi aux objectifs louables s'apparente toujours plus à un corset trop rigide.

Face à ceci, on ne peut que se réjouir du dépôt au Conseil national de la motion 26.3359 « Des mesures ciblées et efficaces pour lutter contre la pénurie de logements ». Ce texte charge le Conseil fédéral de modifier la LAT de manière à permettre aux cantons de classer de nouveaux terrains en zones à bâtir, à titre exceptionnel en cas de pénurie aiguë de logements. constructionromande soutient cette motion qui vise à apporter une solution à un problème réel. Les axes de la LAT sont vertueux et ne sont pas à remettre en question en soi. Le problème est que, dans les faits, leur concrétisation ne s'est pas faite de manière optimale. Face à cette réalité, il convient d'ouvrir la porte à de nouveaux déclassements de terrains, soumis à des critères et des garde-fous clairs pour éviter les abus. La Suisse doit pouvoir accompagner son développement économique et démographique et force et de constater que la mise en œuvre actuelle de la LAT ne le permet pas. Espérons que les Chambres sauront réserver un accueil favorable à cette motion.

Autre nouvelle réjouissante : les Chambres ont adopté deux motions qui visent à lutter contre les oppositions abusives aux demandes d'autorisation de construire et la création de bases légales permettant de mieux cadrer le droit d'opposition lors de procédures liées à la construction et à l'aménagement du territoire. Ces textes se basent sur le constat que le droit actuel permet d'abuser du droit d'opposition afin de retarder ou d'empêcher, sans raisons valables, de nombreux projets dont la société a pourtant grandement besoin. Il est à espérer que le Conseil fédéral donnera suite à ces deux textes dans les meilleurs délais.

Pour plus d'informations :

Nicolas Rufener, directeur

022 339 90 00 - 078 754 48 57 - rufener@fmb-ge.ch

constructionromande est une association intercantonale fondée en 2016 pour défendre les intérêts de l'industrie romande de la construction. Elle est affiliée à constructionsuisse dont elle diffuse les idées et les valeurs en Suisse romande.

constructionromande fédère une dizaine d'associations romandes de branche et d'associations interprofessionnelles cantonales du Gros œuvre, du Second œuvre, des métiers techniques du bâtiment, des mandataires et des fournisseurs de la construction. Elle constitue de ce fait un interlocuteur privilégié et représentatif auprès du monde politique et des médias pour toutes les questions se rapportant à l'industrie romande de la construction.